

RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES
du COMMISSAIRE ENQUETEUR

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE à la DEMANDE de PERMIS de
CONSTRUIRE**
**N° 973 309 15 100 93 DEPOSEE PAR LA SAS MONTJOLY 2 SOLAIRE
SERVICES en VUE**
**DU PROJET de REALISATION d'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL SUR LA**
COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY

**DECISION E 17000002/97 du 30/01/2017 du TRIBUNAL ADMINISTRATIF de
la GUYANE**

ARRETE PREFECTORAL DEAL/UPR N° 25 DU 07 FEVRIER 2017

ENQUETE PUBLIQUE du 23 FEVRIER au 24 MARS 2017

SOMMAIRE

1 - RAPPORT du COMMISSAIRE-ENQUETEUR

1-1 Généralités

1.1.1 Objet de l'enquête

1.1.2 Présentation de la demande et du demandeur

1.1.3 Composition du dossier

1.1.4 La consultation institutionnelle

1-2 Organisation et déroulement de l'enquête

1.2.1 Organisation de l'enquête

1.2.2 Publicité de l'enquête

1.2.3 Affichage

1.2.4 Les rendez vous préalables ou concomitants à l'enquête publique

1.2.5 Les permanences

1.2.6 Le rapport de synthèse

1.2.7 Les déplacements du commissaire enquêteur

2 CONCLUSIONS MOTIVEES du COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

3 ANNEXES

- 1- Décision du Président du Tribunal administratif de Guyane n° E 1700000 2/97 du 30/01/2017
- 2- Arrêté Préfectoral DEAL/UPR N° 25 du 7 Février 2017 portant ouverture de l'enquête Publique.
- 3- Parution de l'avis d'enquête Publique dans France-Guyane les 8 et 24 Février 2017
- 4- Avis au public
- 5- Certificat d'affichage rédigé par la Mairie de Rémire-Montjoly.
- 6- Rapport de synthèse envoyé par mail au Maitre d'Ouvrage le 27 Mars 2017.
- 7- Accusé de réception du rapport de synthèse par le Maitre d'Ouvrage.
- 8- Certificat d'affichage de la société Montjoly 2 Solaire services.
- 9- Procès-verbal de constat de l'affichage de l'avis d'enquête publique sur le site

RAPPORT du Commissaire Enquêteur

1-1 Généralités

1.1.1 Objet de l'enquête

En vue de répondre à un appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie sur les projets de centrales photovoltaïques dans les départements d'Outre Mer et de la Corse, la SAS Montjoly 2 Solaire service a déposé une demande de permis de construire qui relève de la compétence du Préfet du Département de la Guyane s'agissant d'un ouvrage de production électrique.

Cette demande est soumise à étude d'impact et enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'environnement.

1.1.2 Présentation de la demande et du demandeur

La demande est présentée par la SAS MONTJOLY 2 solaires services – N° SIRET 814 750 428 000 17 dont le siège social est domicilié à CLICHY (92110) – 24 rue de Neuilly dont le Président est Monsieur KERDELHUE Jean-Christophe dont l'e-mail est rattaché à la société NW Energy domicilié : 3 bd de la Tour Maubourg – 75007 PARIS.

L'interlocuteur du Commissaire Enquêteur est Monsieur Jérémie DRAY Directeur Général Adjoint domicilié au siège de NW Energy

1.1.3 Composition du dossier

Ce dossier comprend :

- La demande de permis de construire en date du 12 Novembre 2015 reçu en Mairie de Rémire-Montjoly le 16 Novembre 2015.
Sont joints à la demande une note de présentation et 11 planches de photos et dessins donnant dans le détail toutes les précisions sur le lieu d'implantation et la description des constructions.
- L'avis de l'autorité environnementale signé par la Directrice Adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- L'avis de l'EDF en date du 12 janvier 2016
- L'avis favorable du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane en date du 1^{er} Avril 2016

- L'accord de l'architecte des bâtiments de France pour les travaux de construction et les travaux de démolition projetés en date du 7 décembre 2015
- L'absence de prescription archéologique de la part de la Direction des affaires culturelles de Guyane en date du 24 novembre 2015
- Un résumé non technique du projet de 41 pages rédigé par ARTELIA EAU et ENVIRONNEMENT dont le siège social est situé : 2, avenue Lacassagne – 69425 LYON CEDEX 03.

Le résumé permet de disposer de toutes les informations sur le projet comprenant toutes les analyses nécessaires à sa réalisation.

- Une étude d'impact Environnementale de 184 pages comprenant sept points :
 - Notice explicative
 - Présentation du Projet
 - Analyse de l'Etat initial et de son environnement
 - Analyse des alternatives et justification du projet
 - Analyse des impacts du projet sur l'environnement et mesures associées
 - Comptabilité du projet avec les documents d'urbanisme
 - Méthodes utilisées et difficultés éventuelles
- Un complément ornithologique réalisé par la société Naturalia Environnement SARL Rue Lawrence DUREIL – Ayro parc – BP 31285 – 84911 AVIGNON CEDEX 9
- Une déclaration initiale d'une installation classée relevant du régime de la déclaration non signée en date du 19/02/2016 reçue le 22 Février 2016 par le service d'urbanisme de la Mairie de Rémire-Montjoly.

1.1.4 La Consultation institutionnelle

Cette consultation fait partie intégrante du dossier d'enquête publique dans le cadre des consultations obligatoires imposées par le dépôt de la demande de permis de construire. La liste de ces avis a été reprise ci-avant dans la description du dossier

1-2 Organisation et déroulement de l'enquête

1.2.1 Organisation de l'enquête

L'enquête publique a été organisée avec la DEAL. Le cadre de l'enquête et les dates de permanences ont été repris dans un arrêté DEAL/UPR N° 25 du 7 Février 2017 du Préfet de Région joint en annexe.

1.2.2 Publicité de l'enquête

L'avis d'enquête publique a été publié dans les annonces légales du journal « France Guyane » des 8 et 24 Février 2017 joints en annexe.

1.2.3 Affichage

L'avis d'enquête a été affiché à la Mairie de Rémire-Montjoly et sur le Terrain visé par la demande de permis de construire. Un certificat d'affichage a été établi par la Maire de Rémire-Montjoly le 19 avril 2017 joint en annexe.

Un certificat d'affichage a également été établi par la SAS Montjoly 2 solaire services le 4 mai 2017.

Un constat d'affichage établi par la SCP Ghislaine BOUDARD & Sophie DELABIE pour des passages sur site en date du 13 Février, du 14 mars et du 29 mars 2017 ;

1.2.4 Les entretiens avant et pendant l'enquête publique

Deux entretiens avec le Maître d'ouvrage représenté par Monsieur Jérémie DRAY Directeur général adjoint ont eu lieu les 20 Février et 13 Mars 2017.

Le 20 Février : visite des lieux. Cette visite a permis de cadrer le projet lui-même.

Ce projet se situe à côté de la centrale EDF de Dégrad des Cannes sur un terrain appartenant à EDF et est mitoyen d'une centrale photovoltaïque existante.

Cette nouvelle centrale sera construite sur un terrain d'une superficie de 4ha pour une puissance installée de 4,35 MW.

Le stockage de l'électricité sera assuré par des batteries LITHIUM-ION (200 batteries). Les panneaux photovoltaïques du fabricant américain FIRST SOLAR seraient au nombre de 33 462 pour une surface de 24 090 m², ils sont garantis 20 ans. Un démantèlement est prévu par le maître d'ouvrage à l'issue des 20 ans.

Le 13 Mars un nouvel entretien à la Mairie de Rémire-Montjoly a permis de cadrer juridiquement le projet.

Tout d'abord, le maître d'ouvrage doit répondre à un appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour avoir l'autorisation de mettre en place ce projet.

L'appel d'offre date du 22 Décembre 2016 et des candidatures doivent être déposées au plus tard le 16 juin 2017.

Le maître d'ouvrage a besoin d'être lauréat de la CRE pour l'obtention d'un contrat d'achat d'électricité avec le gestionnaire de réseau et l'enquête publique est préalable à l'obtention du permis de construire.

Le coût de l'investissement porte sur 9 millions d'euros.

Il est prévu de provisionner chaque année une somme de 10 000 euros pour assurer le démantèlement de la centrale

1.2.5 Les Permanences

Cinq permanences ont été prévues de 9h à 12h à la Mairie de Rémire-Montjoly, les 23 Février, 2, 9, 16 et 24 Mars 2017.

La permanence du 24 Mars n'a pu être assurée en raison d'un conflit social matérialisé par des barrages routiers qui s'est terminé le 22 Avril à 14h.

1.2.6 Le Rapport de Synthèse

Le rapport de synthèse comprenant :

- Une lettre d'envoi
- Un procès verbal
- Un accusé de réception signé par le maître d'ouvrage est joint en annexe.

Aucune observation n'a été formulée et aucune visite n'a été enregistrée sur le registre d'enquête publique.

1.2.7 Les déplacements du Commissaire enquêteur

Les déplacements du commissaire enquêteur pour assurer les rendez-vous avec le Maître d'ouvrage et les permanences à la Mairie de Rémire-Montjoly ont été réalisés avec son véhicule personnel.

Fait à Cayenne, le 24 Avril 2017,

Le commissaire enquêteur

Daniel CUCHEVAL